

Pourquoi seulement maintenant ?

Berne, le 4 mars 2016

Communiqué de presse

Pourquoi seulement maintenant ?

Oui à la clause de sauvegarde – non aux mesures d'accompagnement supplémentaires

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux prend connaissance du message adopté aujourd'hui par le Conseil fédéral. Toutefois, la lenteur du traitement de ce dossier si important par le gouvernement est totalement incompréhensible. Le PLR salue le fait que le Conseil fédéral prenne en compte le concept PLR « ferme mais juste » lors de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. Ces exigences auraient pu être appliquées bien plus tôt. L'intégration dans le marché du travail des demandeurs d'asile est cependant inadéquate dans le projet. La seule lueur d'espoir est que le Conseil fédéral essaie de trouver un compromis avec l'UE concernant l'application de la clause de sauvegarde. Si cela venait à échouer, il faudra examiner une clause de sauvegarde unilatérale. Le PLR examinera en détail durant les prochains jours le message du gouvernement et discutera la suite de la procédure durant la séance du groupe parlementaire de la 3ème semaine de session. Des solutions alternatives seront également discutées.

Le Conseil fédéral veut appliquer une bonne partie du concept proposé par le PLR „ferme mais juste“. Nous saluons cet élément présent dans le message concernant la mise en œuvre de l'art. 121a de la Constitution fédérale adopté aujourd'hui. Cependant, nous restons critiques face à la mise en œuvre extrêmement tardive. Le Conseil fédéral a malheureusement ignoré la proposition du PLR, concernant la possibilité de révoquer un permis d'établissement et de le remplacer par un permis de séjour annuel, lorsque les étrangers ne sont pas disposés à s'intégrer en Suisse. Egalement, il est incompréhensible que le Conseil fédéral confonde la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse avec l'intégration des demandeurs d'asile. Le PLR s'engage pour une meilleure intégration au marché du travail des réfugiés reconnus, mais pas des demandeurs d'asile n'ayant pas de permis de séjour définitif.

La clause de sauvegarde: une voie possible

Le PLR reconnaît les efforts du Conseil fédéral, afin de trouver une solution commune concernant la clause de sauvegarde. Celle-ci peut servir d'élément complémentaire dans le concept « ferme mais juste », pour limiter l'immigration. Le PLR examine également les propositions faites aujourd'hui par le Conseil fédéral pour une clause de sauvegarde unilatérale. Lors de la consultation du projet au parlement, le PLR insistera sur l'examen de solutions alternatives. L'objectif doit être le maintien des accords bilatéraux avec l'UE et la mise en œuvre de la volonté du peuple. Nous refusons clairement la mise en œuvre de mesures d'accompagnement supplémentaires. La poursuite allégée des mesures d'accompagnement ne doit être possible uniquement si besoin et sous des conditions strictes. La mission du Conseil fédéral est la limitation de l'immigration et non la création de nouvelles mesures bureaucratiques, nuisant à notre économie.

Le PLR soutient les accords de coopération scientifique et technologique

Horizon2020 est primordial pour la place économique suisse, le PLR s'engage pour cet accord. L'association complète de la Suisse à Horizon2020 est directement liée à l'expansion de la libre-circulation des personnes avec la Croatie. Si une association complète de la Suisse n'est pas possible, alors le pôle d'innovation serait la première victime de la politique isolationniste de l'initiative contre l'immigration de masse.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

Pourquoi seulement maintenant ?

Contacts

- › Isabelle Moret, vice-présidente du PLR, 079 332 08 23
 - › Olivier Français, conseiller aux états, 079 332 00 01
 - › Philippe Nantermod, conseiller national, 076 584 34 22
 - › Laurent Wehrli, conseiller national, 079 221 80 62
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Aurélie Haenni, porte-parole Romandie, 079 315 78 48
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.